

RCS : MACON
Code greffe : 7106

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MACON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 00128
Numéro SIREN : 894 709 724
Nom ou dénomination : TBH

Ce dépôt a été enregistré le 27/01/2022 sous le numéro de dépôt A2022/000340

TBH

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros
Siège social : Nouvelle Coupée Bâtiment 16
5 allée de la Villa Romaine
71850 CHARNAY LES MÂCON
RCS MÂCON 894 709 724

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 3 JANVIER 2022

PROCES-VERBAL

L'an deux mille deux mille vingt-deux et le trois janvier, à 9 heures, au siège social, les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur convocation du Président.

Sont présents ou représentés :

- SFC3T, propriétaire de cinquante-deux mille actions
ci 52 000 actions
- VLV Invest, propriétaire de quarante-huit mille actions
ci 48 000 actions

Total des parts des associés présents : 100 000 actions sur les 100 000 actions composant le capital social.

Monsieur Clément THOMAS préside la séance en sa qualité de Président de la Société SFC3T, Présidente.

Le Président constate que tous les associés étant présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- Les statuts de la Société,
- Le texte des résolutions proposées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission du Président ;
- Nomination du nouveau Président ;
- Rémunération du Président et du Directeur Général ;
- Pouvoir en vue des formalités.

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'associée unique prend acte de la démission de la société SFC3T prise en la personne de Monsieur Clément THOMAS de ses fonctions de Président et décide de nommer en lieu et place, et ce à compter du 1^{er} janvier 2022 :

Monsieur Clément, Quentin, Lucien THOMAS, né le 6 juillet 1990 à VILLEURBANNE (69100), de nationalité Française, demeurant 374 E route de Charmeil 01340 ATTIGNAT

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'assemblée générale décide qu'à compter du 1^{er} janvier 2022, Monsieur Clément THOMAS percevra, pour l'exercice de ses fonctions de Président, une rémunération mensuelle brute de 8 000 euros, sur douze mois, et ce jusqu'à décision contraire.

En sus, la Société prendra en charge ses cotisations sociales obligatoires et facultatives, déductibles ou non, ainsi que le remboursement, sur présentation de justificatifs, des frais engagés dans l'accomplissement de son mandat.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉOLUTION

L'assemblée générale décide qu'à compter du 1^{er} janvier 2022, Monsieur Vincent BONDOUX percevra, pour l'exercice de ses fonctions de Directeur Général, une rémunération mensuelle brute de 4 500 euros, sur douze mois, et ce jusqu'à décision contraire.

En sus, la Société prendra en charge ses cotisations sociales obligatoires et facultatives, déductibles ou non, ainsi que le remboursement, sur présentation de justificatifs, des frais engagés dans l'accomplissement de son mandat.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RÉOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.


Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président de séance et les associés présents ou représentés.

La société VLV Invest
Représentée par Monsieur Vincent BONDOUX



La société SFC3T
Représentée par Monsieur Clément THOMAS

